

REGLEMENT COMPLET DES BALADES SANCEENNES 2024

(34^e édition) « 25^e Challenge Serge Auribot »

RANDONNEE PERMANENTE « allure libre »

- La participation à ce brevet est ouverte à tout cyclo licencié ou non, âgé de 16 ans au moins au jour de l'épreuve, membre ou non d'un club, couvert par une assurance.
- Les Balades pourront être effectuées du 1er Octobre au 30 septembre de chaque année.
- Il y aura des journées fortes : **55km le 10 février - 75km le 11 mai.**
- Les cartes de route sont à demander au point-relais VCS « Cycles Bike Evolution »
- Vous pouvez télécharger aussi les cartes de route en allant sur : **vcsanceen.fr**
- Paiement de la carte uniquement au retour pour homologation.

➔ **10 parcours au programme**
55 km - 75 km - 109 km - 128 km - 155 km
+ les 5 versions BIS

**ENGAGEMENT : 2€ pour chaque parcours en journées fortes
et 1€ pour les rattrapages**

« Quelques renseignements »

- Le visa de la carte de route se fera à tous les contrôles indiqués, par un cachet, délivré par un commerçant, bureaux de poste, mairies etc (en cas d'impossibilité, une photo du panneau de la localité avec votre vélo fait l'affaire). **Un seul contrôle par parcours.**
- En cas d'impossibilité de se faire contrôler aux points indiqués, le faire au plus près du contrôle.
- Le respect des circuits et le passage aux contrôles sont obligatoires.
- L'absence du contrôle entraînera le refus d'homologation du parcours.
- Les parcours ne sont pas fléchés.
- Le VCS ne garantit pas l'état des routes, des travaux pouvant intervenir à chaque instant de la saison. Modifiez vos parcours dans les meilleures conditions (suivre les déviations).
- Les départs et arrivées se feront vers le parking de la salle des fêtes de Saint-Julien-les-Villas.
- Nous précisons à l'intention des clubs extérieurs à l'agglomération de Troyes, dont le domicile se situe sur les itinéraires de balades, qu'ils ont la possibilité de partir de chez eux après acquisition de la carte de route.
- Les participants sont considérés comme étant en excursion personnelle et doivent respecter le code de la route. **Prudence à tous S.V.P. !**

**Le port du casque
est fortement conseillé**

